

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 08 MARS 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 08 mars 2010 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Jean Duhaime, conseiller (Arrivée 20h06, réunion OMH)
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller (Arrivée 20h07, réunion OMH)
Mme Julie Bouchard, conseillère (Arrivée 20h06, réunion OMH)

M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de la mairesse Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

10-03-47

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

10-03-48

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 février 2010

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 février 2010;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 février 2010 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

10-03-49

5. Comité des résidants Centre Lucien-Shooner – Bercethon 2010

CONSIDÉRANT que le Comité des résidants du Centre Lucien-Shooner, organise un bercethon, mercredi le 24 mars 2010 et qu'il sollicite notre appui financier;

CONSIDÉRANT que le montant recueilli sera remis à l'Association des bénévoles du Centre Lucien-Shooner ;

CONSIDÉRANT que ledit montant servira à l'organisation pour des activités aux résidants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaimé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de 25,00 \$ au Comité des résidants du Centre Lucien-Shooner;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-03-50

6. Nettoyage des rues pour le printemps 2010 – Balai mécanique

CONSIDÉRANT qu'à tous les printemps la municipalité retient les services d'un entrepreneur pour procéder au nettoyage des rues du village;

CONSIDÉRANT que les « Entreprises Clément Forcier inc. » offre ses services pour le taux horaire de 135,00 \$ l'heure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services des « Entreprises Clément Forcier inc. » pour les travaux de nettoyage des rues situées dans les limites de l'ancienne municipalité village jusqu'à la fin des trottoirs ou des bordures de béton et sous la supervision de l'inspecteur municipal;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense pour un montant n'excédant pas 2 900,00 \$ net;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que des citoyens ont déjà manifesté leur intérêt pour la tenue de ventes de garage sur tout le territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'il sera effectué sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, des « Ventes de garage » et ce gratuitement, les fins de semaine du 05 et 06 juin et 04, 05 et 06 septembre 2010 ;

QU'en cas de pluie, les ventes de garage seront remises à la fin de semaine suivante.

10-03-52

8. Coopérative de Solidarité de Santé Shooner-Jauvin – Contribution 2010

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité de Santé Shooner-Jauvin a transmis la facture de notre contribution pour l'année 2010 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a déjà adopté la résolution numéro 08-09-178 pour confirmer la participation financière de l'année 2010 au montant de 22 113,08 \$ tel que décrit dans la présente facture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de 22 113,08 \$ au nom de la Coopérative de Solidarité de Santé Shooner-Jauvin en guise de contribution pour l'année 2010 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-03-53

9. Mandat à la Firme Raymond Chabot Grant Thornton

CONSIDÉRANT que la firme de comptable Raymond Chabot Grant Thornton offre ses services pour la vérification comptable de l'année 2009 ;

CONSIDÉRANT par contre, que le coût des honoraires professionnels en ce qui concerne la préparation pour la présentation des états financiers est encore approximatif, puisque selon les nouvelles exigences du MAMR, la firme comptable ne peut estimer le coût réel de ce mandat ne connaissant pas l'ampleur des heures supplémentaires requises pour rencontrer lesdites exigences ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-413 « Vérification » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution au budget 2009.

10-03-54

10. Journal L’Annonceur – Espace publicitaire dans le cahier affaires pour le Bas Saint-François

CONSIDÉRANT que le Journal L’Annonceur va publier un cahier Affaires pour le Bas St-François dans l’édition du 21 avril 2010 ;

CONSIDÉRANT qu’il nous propose un espace publicitaire de la grandeur d’une carte d’affaire en couleur au coût de 65 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-03-55

11. Ministère des Transports – Reddition de comptes 2009 concernant le programme d’aide à l’entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a versé une compensation de 53 275 \$ pour l’entretien du réseau routier local pour l’année civile 2009 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l’entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l’annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu’un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l’annexe B dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac informe le Ministère des Transports de l’utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que l'adhésion pour une municipalité est au coût de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au Comité de gestion du bassin versant de la rivière Yamaska;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50,00 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE NOMMER Madame Georgette Critchley, mairesse, représentante de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

10-03-57

13. Bibliothèque municipale – Autorisation d'achats de livres par Ghislaine Lachapelle et mandat au technicien informatique

CONSIDÉRANT que madame Ghislaine Lachapelle, coordonnatrice de la bibliothèque, doit commencer à acheter des livres pour les usagers et qu'un montant de 1 000 \$ peut être accessible dès maintenant ;

CONSIDÉRANT que madame Lachapelle avait déjà eu l'autorisation pour commencer l'achat de livres et, qu'un montant de 294,57 \$ incluant les taxes applicables (280,65 \$ net) doit lui être payé, suite à la présentation de factures comme preuves justificatives ;

CONSIDÉRANT que l'achat d'un ordinateur supplémentaire s'avère nécessaire pour servir de réseau et que les services d'un technicien en informatique sont également nécessaires, puisque le coût du logiciel municipal, n'incluait pas le temps alloué pour l'installation et le raccordement des équipements et accessoires informatiques ;

CONSIDÉRANT que monsieur Dominic Lauzon, technicien en informatique, offre ses services pour la fourniture de l'ordinateur et ses équipements ainsi que pour la main d'œuvre de la mise en réseau pour un montant de 1 348,86 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER un paiement de 294,57 \$ au nom de Ghislaine Lachapelle ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

10-03-58

14. Association de Hockey Mineur des Villages – Commandite pour le rendez-vous des champions

CONSIDÉRANT que l'Association de Hockey Mineur des Villages organise le « Rendez-vous des champions » ;

CONSIDÉRANT qu'il sollicite une contribution financière pour aider à défrayer le coût des dépenses lors de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE VERSER une somme de cent dollars (100,00 \$) à l'Association de Hockey Mineur des Villages;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-03-59

15. CTI Chaises et tables Internationales – Autorisation pour l'achat de tables et chariots pour le centre communautaire

CONSIDÉRANT que l'offre de CTI Chaises et tables internationales s'élève à 3 495,28 \$ incluant les taxes applicables pour 26 tables pliantes et 2 chariots tel que décrits dans le bon de commande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-522 «Entretien – Centre comm.» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-03-60

16. Jacques Métivier, Urbaniste-conseil – Autorisation de paiement pour une partie des honoraires dans le dossier de la refonte des règlements d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 09-05-88, concernait le mandat octroyé à monsieur Jacques Métivier pour les années 2009 et 2010, au montant total de

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, collabore avec monsieur Métivier pour ce mandat et qu'il estime que la présente facture reflète bien un montant d'honoraires pour les travaux réalisés jusqu'à maintenant ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement de 5 000 \$ plus les taxes applicables à monsieur Jacques Métivier ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 «Honoraires professionnels - Administration» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-03-61

17. Les Amis de la vallée du Saint-Laurent – Appui pour leur campagne visant à faire reconnaître le fleuve Saint-Laurent comme patrimoine national du Québec

CONSIDÉRANT que le Saint-Laurent est, pour le Québec, sa plus grande RICHESSE naturelle, historique, culturelle, et sa RESSOURCE la plus importante pour garantir son développement économique et humain ;

CONSIDÉRANT que les Québécois sont attachés au Saint-Laurent, qu'ils en sont fiers, qu'il fait partie d'eux-mêmes depuis toujours et pour toujours ;

CONSIDÉRANT que le Saint-Laurent est unique, important et aimé ;

CONSIDÉRANT que le Saint-Laurent a besoin d'un STATUT qui le met en évidence, qui le protège et qui pousse à le développer plus fortement dans tous ses potentiels exceptionnels ;

CONSIDÉRANT que c'est le statut de PATRIMOINE NATIONAL qui consacra le mieux le Saint-Laurent comme la richesse et la ressource exceptionnelle qui nous a été léguée et grâce à laquelle nous pouvons faire progresser la vie et le développement partout au Québec ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s'est déjà engagé à reconnaître le Saint-Laurent comme patrimoine national dans le cadre de la Politique nationale de l'eau déposée en 2002 ;

CONSIDÉRANT qu'au delà de cette reconnaissance, il faudra que des ORIENTATIONS soient données, que des POSSIBILITÉS soient ouvertes, que des RÈGLES soient énoncées, aptes à favoriser, tant nationalement que régionalement et au niveau municipal, un respect, une mise en valeur et un recours au Saint-Laurent à la hauteur de son statut de patrimoine national ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac apporte son appui et sa collaboration à l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent dans son action visant à la reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national du Québec et invite le gouvernement du Québec à y procéder sans plus attendre;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac demande que cette reconnaissance entraîne l'attribution aux villes et aux municipalités riveraines du Saint-Laurent des pouvoirs, des moyens et des ressources leur permettant de promouvoir le statut de patrimoine national du Saint-Laurent sur leur territoire et d'y mettre en œuvre ce qui, en relation avec ce statut, relève de leurs domaines de juridiction.

10-03-62

18. Demande de dérogation mineure présentée par M. Alfred Lambert

CONSIDÉRANT que monsieur Alfred Lambert demande une dérogation mineure afin de faire accepter, une marge de recul avant de 7.20 mètres alors que la marge prescrite est de 7.65 mètres ;

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 928-51 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac ;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande consiste à régulariser une erreur de calcul lors de la construction de la maison afin de permettre la vente de l'immeuble ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Alfred Lambert ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Alfred Lambert et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

10-03-63

19. Demande de dérogation mineure présentée par M. Michel Beaulieu

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Beaulieu demande une dérogation mineure

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'accorder la demande de dérogation mineure telle que présentée par monsieur Michel Beaulieu et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

10-03-64

20. Politique municipale de remboursement pour les activités à l'extérieur du territoire

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire adopter une politique municipale de remboursement pour les activités à l'extérieur du territoire ;

CONSIDÉRANT que les remboursements effectués seront affectés au montant de la subvention prévue pour les loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER la politique municipale présentée en annexe et jointe à la présente résolution ;

DE PUBLIER cette politique dans le bulletin municipal d'avril 2010 et de mentionner qu'elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010 ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 «Subvention - Loisirs» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

10-03-65

21. Fondation de Bécancour-Nicolet-Yamaska – Don 2010

CONSIDÉRANT qu'à chaque année un don de 100 \$ est versé à la Fondation de Bécancour-Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT qu'habituellement, le don est versé au mois de mai lors de la demande de participation au tournoi de golf, mais qu'aucun conseiller ne participe à ce tournoi en tant que joueur ;

CONSIDÉRANT que la fondation organise également chaque année une activité bénéfique avec un artiste invité et que les billets sont au coût de 50 \$ chacun mais 90 \$ à l'achat de deux ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, désire cette année, verser le don par l'achat de deux billets pour le spectacle bénéfique du samedi 27 mars 2010 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Que madame Georgette Critchley, mairesse, et monsieur Jean-Louis-Lambert, conseiller, soient autorisés à représenter la municipalité lors de ce spectacle ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 «Dons à des organismes» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

22. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

24. RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Julie Bouchard et messieurs les conseillers Réjean Gamelin, Jean Duhaime et Jean-Louis Lambert donne rapport de leur comité respectif soit, la régie d’eau, la régie d’incendie, l’OMH et la régie des déchets.

10-03-66

25. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 MARS 2010

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
1759	Alarme 2200 inc. (Surveillance - Usine 2010)	163.67
1760	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	690.45
1761	Buroplus (Fournitures de bureau)	254.87
1762	Compteurs Lecompte Inc.(Compteurs)	135.45
1763	Critchley Georgette (Frais représentation février 2010)	79.38
1764	Entreprises Pierreville ltée (Location machinerie)	231.39
1765	Entreprises d’électricité D.A. inc.(Les)((Entretien luminaires)	118.52
1766	Fonds de l’information foncière (Droit de mutations - Février)	45.00
1767	Hamel Propane (Chauffage - Garage)	233.90
1768	Hydro-Québec (Éclairage public - Mars 2010)	972.06
1769	Ikon Office Solutions Bail (Location photocopieur - Février)	631.55
1770	Laboratoire d’environnement SM (Analyses eaux usées-Février)	60.95
1771	LVM-Technisol inc.(Honoraires prof.-Aqueduc rue Lachapelle)	6 292.78
1772	Ministère du Revenu du Québec (DAS Provinciales-Fév. 2010)	3 649.66
1773	Niquet Marcel (Dép. local+mise à jour logiciel+fourniture-Fév.)	656.87
1774	Noël Rochette & Fils Inc.(Entretien - Usine)	3 383.09

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

1783	Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier - Février 2010)	100.00
1784	Chagnon Jacques (CCU 04 mars 2010 -2 dossiers)	60.00
1785	Morvan Jacques (CCU 04 mars 2010 -2 dossiers)	60.00
1786	Gouin Guy (CCU 04 mars 2010 -2 dossiers)	60.00
1787	Critchley Georgette (CCU 04 mars 2010 -2 dossiers)	30.00
1788	Plante Yves (CCU 04 mars 2010 -2 dossiers)	30.00
1789	Bouchard Julie (CCU 04 mars 2010 -2 dossiers)	30.00
1790	Niquet Marcel (CCU 04 mars 2010 -2 dossiers)	30.00
1791	Péloquin Peggy (CCU 04 mars 2010 -2 dossiers)	30.00
1792	Comité des Loisirs (1er vers./4 - Subvention 2010)	5 000.00
1793	Maison des jeunes (Subvention 1er versement - Mars)	1 250.00
1794	Piché Paul (Salaire inspection chiens & cellulaire - Mars 2010)	145.00
1795	Régie Intermunicipale de gestion des déchets (Quote-part-Mars)	12 413.50
1796	Ferme Le Petit Lard inc. (Déneigement chemins d'hiver - 4/5)	15 853.75
1797	Sayer Richard (Déneigement édifices-Mars - Dernier versement)	150.00
1798	Excellence compagnie assurance (Ass.collective - Mars 2010)	1 501.83
1799	Financière Banque Nationale(Rem.int.règ.égout M-V & rte 143)	4 289.47
1800	Critchley Georgette (Frais représentation -Rencontre député)	48.90
1801	Daniel Labbé (Frais déplacement Rencontre député à Nicolet)	24.36

TOTAL DES CHÈQUES 72 699.56

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	
1750	Cercle des fermières (Contribution 2010)	100.00
1751	Martel Express (Trois-Rivières) Ltée (Transport livres biblio)	908.08
1752	Bell Canada (Téléphones édifices - février 2010)	614.52
1753	Hydro-Québec (Éclairage public - février)	834.53
1754	Pitney Works (Changement tarif postal)	224.62
1755	Société d'assurance automobile du Québec (camion Ford)	513.00
1756	Telus Mobilité (Cellulaire Marcel - Février 2010)	61.27
1757-58	Hydro-Québec (Électricité édifices -Janv- Février)	9 597.45

TOTAL DES CHÈQUES 12 853.47

DÉBOURSÉS FÉVRIER 2010

Salaires Février 2010 12 837.07

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 MARS 2010 ;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2010 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

26. Période de questions

➤ Camion d'ordures servant pour la récupération

27. Conclusion

10-03-67

28. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h30.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière